

Monsieur Le Sous-Préfet  
Préfecture de Saint Malo

Le 14 Octobre 2018

Objet : Arrêté suppression de SAS au barrage de la Rance

Monsieur le Sous-Préfet,

Veillez trouver en pièce jointe le tableau de la prévision des SAS édité par EDF et mis à jour par nos soins :

- Suite à l'arrêté du 28 septembre supprimant les levées de pont à 8h,12h,14h,17h,18h.
- Suite aux travaux EDF supprimant les éclusages de 8h à 18h les 16 et 18 octobre.
- Suite aux difficultés techniques lors des grandes marées

Vous conviendrez que cela, ajouté aux contraintes des marées, fait que les pêcheurs, les professionnels et les plaisanciers ont des accès à la mer très limités. Si cela ne sera pas trop contraignant en cette période hivernale ou l'activité maritime est réduite, il n'en sera pas de même au printemps 2019.

Aussi nous souhaiterions que :

- Le prochain arrêté ne concerne que la période hivernale, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31mars, période ou l'activité est très réduite.
- L'arrêté pour la période du 1<sup>er</sup> avril à la fin des travaux, soit précédé d'une analyse au jour le jour du tableau de prévision des SAS édité par EDF
- L'arrêté de Juillet et Août ne soit plus systématique, mais fonction de l'amélioration de la circulation suite aux travaux du carrefour des Millières.
- La suppression des SAS, ne soit pas la seule variable d'ajustement et la solution de facilité à chaque événement.

En vous remerciant pour votre écoute et votre compréhension, Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de ma haute considération.

Louis Penhouet